Envoyé en préfecture le 03/09/2024
Reçu en préfecture le 03/09/2024
Publié le
ID : 062-200069482-20240822-D138_24-DE

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 22 août 2024

L'an 2024 et le 22 août à 17h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 14 août 2024.

Date de la convocation : 14 août 2024
Date d'affichage : 14 août 2024
Délibération N° 22-08-2024 / N°138
Etaient présents les membres en exercice :71

Messieurs Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Léon Bernard, Alexandre Hulot, Maurice Soyez, Thomas Bonnelle, André Michel, Michel Petit, Hubert Morreel, Julien Bellengier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Pierre Cuvillier, Hugues Legoux, Jean Bridel, Eric Poulain, Etienne Duchateau, Sébastien Henquenet, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoit François, Nicolas Capron, Olivier Gallet, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Marc Degrendele, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Joël Toursel, Yves Lieppe, David Duchateau, Jacques Thellier, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Murielle Roussel, Magalie Jonard, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 7
Membres ayant donné procuration : 9
Membres votants : 87

Absents : Pascal Coin, Patrick Roblot, Fabienne Kwiatkowski, Anne-Marie Dupuis, Florence Dambreville, Jacques Nick, Yves Petit, Harold Tetu, Christian Delambre, Jean-Marc Cuvillier, Raymond Wacheux, Arnaud Ricq, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Alain Traisnel, Jean-François Haultcoeur, Pierre Guillemant, Sidonie Duriez, Magali Urbanac, Eric Caron, Henri Cuvillier, Xavier Normand, Emmanuel Ioos.

Absents suppléés : Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Patrick Dekeyser suppléé par Matthieu Cardon, Guy Vasseur suppléé par Denis Béthencourt, Romuald Delattre suppléé par Jacqueline Lécossois, René Pruvost suppléé par Chantal Jacquemelle, Freddy Balavoine suppléé par Claudine Victor, Anne-Sophie Larivière suppléée par Guillaume Colliez.

Absents excusés : Sylvie Gabez, Vincent Lacroix, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Guillaume Lefebvre.

Envoyé en préfecture le 03/09/2024
Reçu en préfecture le 03/09/2024
Publié le
ID : 062-200069482-20240822-D138_24-DE

Absents ayant donné procuration : Jean-Michel Desailly ayant donné procuration à Léon Bernard, Sébastien Bertout ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Christian Boucly ayant donné procuration à Damien Bricout, Jean-Michel Delannoy ayant donné procuration à Hubert Dingreville, Alexandre Decry ayant donné procuration à Sébastien Henquenet, Roland Descamps ayant donné procuration à Gérard Nicolle, Jean-François Varoqui ayant donné procuration à Joël Toursel, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux.

Secrétaire de séance : Luc Delaporte

Titre de la délibération : Mise en place des ateliers mémoire

Dans le cadre du Contrat Local de Santé, il a été évoqué le besoin de développer et de diversifier l'offre de prévention auprès des personnes âgées. 71 % des personnes participant aux séances d'activités physiques adaptées ont exprimé l'envie de participer à des ateliers mémoire.

Un dossier a été déposé auprès de la conférence des financeurs pour la mise en place d'ateliers mémoire en complément des séances d'APA chaque semaine sur 5 communes du territoire. Une subvention de 8000€ a été accordée.

Vu le devis de l'association Siel Bleu pour la mise en place d'ateliers Mémoire sur 5 communes à raison de 43 séances d'une heure par commune et de 4 séances dédiées à la nutrition pour un montant total de 14 400€.

Les séances se dérouleraient de Septembre 2024 à Août 2025. Il a été proposé que les communes accueillantes soient les mêmes que celles accueillant les séances d'activités physiques adaptées afin de s'inscrire dans un parcours de prévention.

Monsieur le Vice-Président propose d'accepter le devis fourni par l'association Siel Bleu situé à Duisans pour la mise en place de ces ateliers et de passer commande.

Monsieur le Vice-Président propose qu'une participation financière soit demandée aux participants de 47€ annuel (soit un euro par séance) et du double pour les personnes extérieures à la CCCA. Et de 20 € (CCCA) et 40 € (pour les extérieurs) pour les inscriptions de septembre à décembre de l'année en cours.

Suite à l'avis favorable du bureau en date du 13 août 2024, le Conseil Communautaire, Monsieur le Vice-Président propose :

- d'accepter le devis de l'association Siel Bleu
- de fixer le montant de participation annuelle à 47€ pour les habitants de la CCCA et à 94€ pour les habitants hors CCCA
- de fixer le montant de participation de 20 € (CCCA) et 40 € (pour les extérieurs) pour les inscriptions de septembre à décembre de l'année en cours.
- de signer l'ensemble des documents nécessaires à cette action
- d'inscrire les budgets nécessaires

Suite à l'avis favorable du bureau en date du 13 août 2024, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 03/09/2024
Reçu en préfecture le 03/09/2024
Publié le
ID : 062-200069482-20240822-D138_24-DE

- d'accepter le devis de l'association Siel Bleu
- de fixer le montant de participation annuelle à 47€ pour les habitants de la CCCA et à 94€ pour les habitants hors CCCA
- de fixer le montant de participation de 20 € (CCCA) et 40 € (pour les extérieurs) pour les inscriptions de septembre à décembre de l'année en cours.
- de signer l'ensemble des documents nécessaires à cette action
- d'inscrire les budgets nécessaires

Le Président

Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 03 /09/2024 et publication ou notification du 03 /09/2024